

AVIS N° 038 - 2020 / BRVM / DG

Respect des obligations de diffusion d'informations financières par les sociétés cotées à la BRVM

Conformément aux textes en vigueur relatifs au respect des obligations de diffusion d'informations financières par les sociétés cotées, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, le bilan ci-joint, de diffusion d'informations financières au cours de l'année 2019.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 03 avril 2020

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE